

Destinataire :	À tous les cliniciens chercheurs et à toutes les équipes de recherche effectuant de la recherche chez l'humain dans les installations du CIUSSS-EMTL
Expéditeur :	Direction adjointe – volet recherche Direction de l'enseignement, de la recherche et de l'innovation
Date :	19 janvier 2024
Objet :	Programme de formation du CIUSSS-EMTL pour les Chercheurs et personnel effectuant des activités de recherche chez l'humain

Le CIUSSS-EMTL a développé un programme de formation pour les Chercheurs et le personnel effectuant des activités de recherche chez l'humain. Vous pouvez accéder à ce programme en consultant les documents organisationnels suivants :

En premier lieu, vous trouvez, dans l'**Annexe 3** de la procédure d'établissement **PRO-106** intitulée « Octroi du privilège de recherche chez l'humain », la liste des formations obligatoires (selon le type de projet) pour l'exercice du privilège de recherche par les médecins et dentistes membres du CMDP du CIUSSS-EMTL ainsi que pour les pharmaciens et les non-membres du CMDP du CIUSSS-EMTL qui font une demande pour l'octroi d'un privilège de recherche.

<https://intranetcemtl.cemtl.rtss.qc.ca/index.php?id=788> (section DERI)

En second lieu, vous trouverez, dans l'**Annexe 2** de la politique d'établissement **POL-066** intitulée « Évaluation de la convenance institutionnelle d'un projet de recherche chez l'humain », la liste des formations obligatoires et optionnelles pour le personnel de recherche (selon le type de projet). De plus, la portion obligatoire de ce programme de formation doit être suivie au fil du temps par les Chercheurs afin de maintenir leur dossier de formation à jour.

<https://intranetcemtl.cemtl.rtss.qc.ca/index.php?id=788> (section DERI)

Veuillez prendre note que le programme de formation est en conformité avec les lois fédérales, provinciales, les lignes directrices et la réglementation internationale applicable ainsi que le Cadre de référence ministériel pour la recherche avec des participants humains du Ministère de la Santé et des Services sociaux. Ce programme de formation permet au CIUSSS-EMTL :

- D'instaurer et de maintenir une culture organisationnelle qui valorise la conduite responsable en recherche.¹
- De faire la promotion de l'éthique en recherche pour être en mesure de satisfaire les critères élevés de qualité, tant dans la conception d'un projet de recherche que

¹ Source : Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) : Cadre de référence ministériel pour la recherche avec des participants humains, octobre 2020, p.1.



dans sa réalisation et la diffusion de ses résultats, sans compromis pour la dignité des participants à la recherche.¹

Il est donc essentiel pour chacun de s'assurer d'effectuer les formations requises selon le type de projet dans lequel il est impliqué.

Merci de votre habituelle collaboration !